

BStGer BB.2008.80 vom 4. Dezember 2008

Bundesstrafgericht, 2008-12-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2008.80

FR: TPF BB.2008.80 du 4 décembre 2008

IT: TPF BB.2008.80 del 4 dicembre 2008

Regeste

Omission de statuer (art. 29 al. 1 Cst. en lien avec l'art. 105bis al. 2 PPF)

Erwägungen

E. 1

A la suite du retrait de la plainte, la procédure BB.2008.80 est rayée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais.

E. 3

L'avance de frais de Fr. 1'500.-- acquittée par la plaignante lui est intégralement remboursée.

Bellinzone, le 9 décembre 2008

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

la greffière:

Distribution

- Me Marc Henzelin, avocat - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cet arrêt.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.